

TARIFS 2022

♦ **HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES**

- Honoraires minimum de 8000,00 €
- De 100.000 à 199.999 Euros 7 % T.T.C
- De 200.000 à 299.999 Euros 6 % T.T.C
- De 300.000 à 499.999 Euros 5% T.T.C
- Plus de 500.000 Euros 4% T.T.C

Sur le Prix NET VENDEUR

♦ **HONORAIRES SUR TRANSACTIONS VEFA**

- 6 % TTC sur le Prix NET VENDEUR

♦ **HONORAIRES SUR TRANSACTIONS COMMERCIALES**

(Fonds de commerce, Cession de bail, Locaux commerciaux)

- 15 % TTC de 0 à 15.500 Euros
- 12 % TTC au delà de 15.500 Euros

♦ **FRAIS ET HONORAIRES DE GERANCE**

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

- 6 % H.T sur toutes les sommes encaissées.
- 50 Euros TTC par an pour l'état préparatoire des revenus fonciers.
- 250 euros TTC par an pour frais administratifs.
- 250 euros TTC pour ouverture de dossier contentieux
- 250 euros TTC pour ouverture de dossier sinistre
- 10 % TTC sur montant global de travaux pour tout suivi de chantier.
- Clôture et remise du dossier en fin de gestion, Droit fixe 315 Euros TTC.
- Résiliation du mandat avant la date anniversaire, 15% TTC sur la base de 6 mois de loyer charges comprises, sommes encaissées ou pas.

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Frais de 1 ère relance suite à impayé sur sommes dues : 20 Euros TTC.
- Frais de 2 ème relance suite à impayé sur sommes dues : 42 Euros TTC.

**ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYES
&
DETERIORATIONS IMMOBILIERES
POSSIBLE SUR SIMPLE DEMANDE**

IMMO

2022

♦ FRAIS ET HONORAIRES DE LOCATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 Juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er aout 2014.
Tous ces tarifs sont TTC.

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m² - Zone Non Tendue
- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 10€/m² - Zone Tendue
- Honoraires de l'état des lieux d'entrée/ sortie : 3€/m²
- Frais d'état des lieux par Huissier, selon son tarif. (Si constat nécessaire)
- Rédactions d'actes, frais d'état des lieux. Hors mandat de location : 250 €



A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m² - Zone Non tendue
- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 10€/m² - Zone tendue
- Honoraires de l'état des lieux d'entrée/ sortie : 3€/m²
- Frais d'état des lieux par Huissier, selon son tarif. (Si constat nécessaire)
- Rédactions d'actes, frais d'état des lieux. Hors mandat de location : 250 €

♦ HONORAIRES SUR LES BAUX COMMERCIAUX

RENOUVELLEMENT (sur le total du nouveau loyer des 9 années à venir)

- 6 % TTC de 0 à 19.500 Euros
- 5 % TTC de 19.501 à 27.000 Euros
- 4 % TTC au delà de 27.000 Euros

REVISION TRIENNALE (sur le total du nouveau loyer des 3 années à venir)

- 6 % TTC de 0 à 19.500 Euros
- 5 % TTC de 19.501 à 27.000 Euros
- 4 % TTC au delà de 27.000 Euros

♦ FRAIS DIVERS

- Frais d'enregistrement d'une promesse de vente, d'un bail commercial et frais de timbres fiscaux, suivant tarif de l'administration fiscale.
- Frais d'envoi de lettre R A R, tarif de La Poste.
- Conseil et démarches liés à notre activité, 100 Euros de l'heure TTC. (Minimum 1 heure).

ESTIMATIONS GRATUITES DES BIENS IMMOBILIERS.

TVA incluse au taux en vigueur

La Direction